



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2023 - 32		
Avis direct (expert délégué) Date : 28/06/2023	Objet : Demande de dérogation au régime de protection des espèces portée par la Fédération départementale des Chasseurs des Ardennes pour effectuer des inventaires afin de réaliser un diagnostic écologique	Avis : Favorable avec recommandations

1. Présentation du contexte

Il s'agit d'un projet d'actions en faveur de la biodiversité qui découle d'un accord entre la Fédération nationale des Chasseurs et l'Office français de la Biodiversité, cadre de projets d'écocontribution programmés pour 2023-2024.

La FDC des Ardennes s'est associée à la FDC du Pas de Calais pour mettre en œuvre cette opération.

Un diagnostic écologique est réalisé sur plusieurs communes du département pour la conservation et la restauration de zones humides : des inventaires sont réalisés et des suivis de populations d'amphibiens, d'odonates et de lépidoptères.

Cette demande concerne uniquement la capture avec relâché différé des espèces d'amphibiens suivants :

- Crapaud commun (*Bufo bufo*) ;
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*) ;
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- Grenouille verte (*Pelophylax esculentus*) ;
- Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ;
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) ;
- Triton alpestre (*Ichtyosaura alpestris*).

Mise en œuvre d'un protocole d'hygiène pour les amphibiens.

La dérogation est sollicitée pour deux ans consécutifs de 2023 à septembre 2024.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces concernées ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable,

des populations des espèces dans leurs aires de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- Annexe technique et CV
- Cerfa n° 13 616 *01 en date du 04/04/2023

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces protégées

Le dossier est bien basé à priori sur les sites utilisés voire gérés par la FDC des Ardennes et l'Association Ardennes Gibier d'Eau. Cependant, aucune cartographie n'existe pour situer les sites envisagés pour ces diagnostics ni de description des propriétés où se situeront ces inventaires. Nous supposons au travers des descriptions page 6, « zones humides privées », qu'il s'agit de site où il y a déjà des actions de la FDC des Ardennes.

Le retour des informations aux propriétaires est une bonne action pour la sensibilisation de ces derniers à l'importance des zones humides.

L'ensemble des méthodologies décrit et l'intérêt de l'étude avérée pour la protection et la restauration des zones humides et des amphibiens qui y vivent est intéressant. Les informations seront bien partagées au niveau régional.

Néanmoins, le protocole mérite d'être plus détaillé, notamment concernant le calendrier de prospections annuelles, le type d'amphicapt utilisé, le nombre de pièges posés, (à définir en fonction de la surface du milieu à prospector) et le choix de la localisation des pièges. La prise en compte de la météo est primordiale pour favoriser l'observation des espèces lors des inventaires.

Certaines espèces ont été inventoriées dans le secteur de prospections visé par la présente demande de dérogation, telles que la Rainette verte (2020, A. Martelet – FCA autorisées CPIE), le Crapaud calamite (2012, V. Lequeuvre FCA autorisées CPIE) et le Pélodyte ponctué (2018, V. Lequeuvre – FCA autorisées CPIE). Il pourrait être intéressant d'élargir la demande de dérogation à ces espèces.

Avis du CSRPN

Favorable

Recommandations

Ne pas inventorier de sites naturels en gestion des Conservatoires d'Espaces Naturels, de Parcs naturels régionaux, de conseils départementaux ou d'autres acteurs de l'environnement sans leur accord express préalable.

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand
Est

